



Association Scolaire et Parascolaire intercommunale de Rolle et Environs

Rue du Temple 7b 1180 Rolle

Tél : 0848 128 128

info@aspaire.ch

www.aspaire.ch

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPAIRE

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE À BURSINS

BUDGET 2015

PRÉAVIS N° 06/2014 DU COMITÉ DE DIRECTION

- Dans sa séance du 27 novembre 2014
- Vu le préavis du Comité de Direction du 14 octobre 2014
- Entendu le rapport de la commission gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE

Décide à l'unanimité :

- 1. D'approuver le budget 2015 présentant un total de charges de Fr. 6'663'318.00 pour l'administration des écoles et de Fr. 544'202.00 pour le financement immobilier, soit un total de Fr. 7'207'520.00**

*Le référendum doit être annoncé par écrit à Monsieur Le Préfet du District de Nyon dans un délai de **dix jours** (art. 110 al.1 et suivants LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, le Préfet prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public des communes membres (art. 110 al.3 et suivants LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 et suivants LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie)*